

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12125>

Mise en place des observatoires zonaux de la sécurité des systèmes d'information



- Informatique - Sécurité Informatique -

Date de mise en ligne : mercredi 25 novembre 2009

Spyworld Actu

L'observatoire zonal de la sécurité des systèmes d'information de la zone de défense de Paris ouvre officiellement ses portes, ce mardi 24 novembre 2009. Il est placé auprès de la préfecture de police de Paris. L'observatoire sera dirigé par monsieur Laurent Lestrée.

Le lancement de l'observatoire zonal de la sécurité des systèmes d'information (OzSSI) de la zone de défense de Paris marque la fin de la première phase de mise en place des OzSSI.

La création des OzSSI, comme celle de l'ANSSI, étaient l'une des mesures annoncées par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale présenté en juin 2008 par le Président de la République.

L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) dispose désormais d'un relais territorial au sein des sept zones de défense métropolitaines, à Paris, Lille, Rennes, Bordeaux, Marseille, Lyon et Metz.

Ces observatoires, créés sous l'égide de la direction de la planification de sécurité nationale (DPSN) du ministère de l'Intérieur, animent un réseau d'entraide et de partage des bonnes pratiques en matière de SSI, largement ouvert à l'ensemble des acteurs locaux concernés : échelons déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes ayant une mission de service public, entreprises et opérateurs privés, etc...

Les OzSSI contribuent à relayer l'action de l'État depuis l'échelon central, l'ANSSI, vers tous les échelons locaux. À ce titre, ils doivent observer si les aides et les moyens mis en place au niveau central contribuent à satisfaire les besoins au niveau local. Ils disposent pour cela d'outils et de moyens de communication privilégiés proposés par l'ANSSI.

► Plus d'information sur : <http://www.ssi.gouv.fr/ozssi>

Post-scriptum :

http://www.ssi.gouv.fr/site_article...